

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2011
 à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Mme Brigitte JAEGLI, MM. Paul CROMER et Étienne WURRY.
 Mmes Michèle FETZER, Germaine FRIEDERICH, Céline MASTRONARDI, Isabelle SPITZ,
 MM. André METZ, Didier METZ, Philippe MISS, Jean-Luc SCHWOERER.

Absents excusés : Mme Fabienne SCHARWATT, MM. Richard GAMB et Fabien SCHULTZ

Procuration : M. Richard GAMB à M. Étienne WURRY

M. Fabien SCHULTZ à M. Jean-Marie KOENIG

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

N° 1

SÉJOUR FRANCO-ALLEMAND ÉDITION 2011

- Un séjour franco-allemand est organisé en France pour 2011, suite à celui organisé l'année dernière en Allemagne à l'occasion du jumelage des Communes. La gestion financière de cet échange devra être prise en charge par une association locale, la Commune ne pouvant pas gérer financièrement un tel projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du séjour qui sera organisé entre les Communes jumelées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me POLIFKE, notaire à BARR, concernant la vente d'un immeuble bâti, de 653 m², cadastré section 4 parcelle 33, sis 13 Quartier Central, appartenant à Madame Marie Victoire Clémence KOENIG veuve LATOUR,
- Considérant que l'immeuble en question est soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de cet immeuble ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de cette cession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REMPLACEMENT D'UN ÉLÉMENT DE L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS

- Vu la délibération du 8 novembre 2010, par laquelle le Conseil demandait des devis supplémentaires pour une balançoire à ressort à remplacer sur l'aire de jeux des enfants,
- Vu les devis recueillis,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acheter le cheval à ressort proposé par l'entreprise ETEC COLLECTIVITÉS pour un montant HT de 490 €,
- DIT que les travaux de mise en place de l'élément seront effectués en régie communale,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSE VERTE

- Vu le courrier du 18/01/2011 de Mme Emmanuelle WANTZ, directrice de l'école élémentaire, qui sollicite la Commune pour une subvention au titre de participation financière pour le voyage découverte de 34 élèves de CM1 et CE2/CM2 du lundi 23 au vendredi 27 mai 2011 au centre La Fermeraie à Luttenbach près de Munster,
- Considérant que la demande émane des écoles du village et que la Commune privilégie les subventions locales,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCORDE aux écoles une subvention de 7 € par enfant et par jour pour la classe verte qui aura lieu du 23 au 27 mai 2011 pour les 34 élèves,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2011,
- DIT que les frais de transport de ce séjour seront à la charge de la Commune (compte 6247).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE

- Vu la déclaration de sinistre du 4 octobre 2010 concernant le **bris de vitre** à la mairie,
- Vu la facture n° 071010 du 26/10/10 de la Menuiserie Goettelmann pour le remplacement de la vitre,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 216,48 € TTC par Groupama Assurances,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2011,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 216,48 € TTC versée par Groupama Assurances pour la vitre endommagée à la mairie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1974 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
- Vu les congés estivaux des agents communaux,
- Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer deux emplois saisonniers, l'un en juillet, l'autre en août,
- PRÉCISE qu'une fiche de poste sera établie pour le travail des emplois saisonniers,
- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- DÉCIDE que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297 majoré 295 et ce, au prorata des heures effectuées,
- PRÉCISE que la Commune fixe **4 jours d'essai pour l'emploi** et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- CHARGE le Maire de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal,
- PRÉCISE que les **candidatures devront être déposées en mairie avant le 7 mars 2011 à 12 h 00.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION À L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STOTZHEIM - 2010 ET 2011

- Vu le budget précédent,
- Considérant que l'Association Foncière a bénéficié les années précédentes d'une subvention communale,
- Considérant que cette subvention doit être instaurée par délibération du Conseil municipal,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de 6 098 € à l'Association Foncière de Stotzheim pour l'année 2010,
- DIT que les crédits seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2011,
- DÉCIDE de reporter au prochain Conseil le vote de la subvention accordée à l'Association Foncière de Stotzheim pour 2011.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOIX
3 abstentions – 11 voix pour

DIVERS ET COMMUNICATION

1. Comptes rendus des Commissions Communales :

Commissions Réunies

Les membres des Commissions réunies se sont réunis le 17 janvier et le 31 janvier 2011 avec les associations locales, et la participation de M. JUND du service jeunesse de la Communauté des Communes du Piémont de Barr pour discuter des points suivants :

- Clair de nuit 2011,
- Divers.

Une réunion aura lieu le 9/02 avec M. JUND concernant le programme de Clair de nuit 2011.

Commission École

Les membres de la commission se sont réunis le 3 février 2011 avec les enseignants et en présence de M. BAYER du CAUE pour discuter des points suivants :

- Projet écoles,
- Divers.

Commission Travaux

Les membres de la commission se sont réunis le 3 février 2011 pour discuter des points suivants :

- Prévisions des travaux 2011 (presbytère, parking Waeldele, atelier communal, éclairage public, bâtiment ancienne poste et mise en place columbarium),
- Divers.

2. Aménagement forestier : réunion à déterminer

Suite à la délibération du 10 janvier dernier, M. le Maire est chargé de contacter M. EPP de l'ONF pour organiser une réunion concernant l'aménagement forestier, avec la Commission Forêt, les propriétaires forestiers et les associations de chasse communale et privée.

3. Courrier du Conseil de Fabrique

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Conseil de Fabrique qui demande à la Commune la mise à disposition de la salle de la mairie le 27 février 2011 à l'occasion du verre de l'amitié en l'honneur du Père Moritz qui part à la retraite. Le Conseil de Fabrique demande également la prise en charge du vin d'honneur par la Commune à cette occasion. Le Conseil donne son accord.

-
- M. le Maire informe du résultat de la consultation pour la vérification électrique des bâtiments communaux et des bâtiments recevant du public. La société APAVE sera retenue. La vérification de la chaudière et du gaz de la salle des fêtes ainsi que du club house sera également demandée.
 - Le prochain conseil aura lieu le 11 février prochain pour valider le projet écoles et lancer les appels d'offres de maîtrise d'œuvre.

La séance est levée à 23 h 06

***Extrait certifié conforme.
Le Maire,***